



FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TIR AUX ARMES SPORTIVES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU C.A. DU 13 JUILLET 2026

Présents: Schwartz Jean, Bernard Romain, Mersch Joseph, Norbert Kremer, Strainchamps Rémy, Sauber Laurent, Kaiser Pit, Thein Marco, Hernandez Christophe, Weis Marc, Muller Mylène

Excusés : Ademes Georgette, Klein Xavier, Manderscheid Mil, Nockels Sylvie

Absents : Miny Marc, Unsen Mike

1. Approbation du rapport de la réunion du 15 juin 2026

Le rapport de la réunion du C.A. du 15 juin 2026 est approuvé.

2. Situation financière de la FLTAS

Le Trésorier fait le rapport de la situation financière de la FLTAS.

3. Activités sportives

Le DTN fait le rapport des résultats internationaux de juin/juillet 2026. (A voir sur le site fédéral)

Participations futures :

22.07 – 28.07 : Worldcup Hangzhou (Chine)

13.08 – 16.08 : Junior International Competition Schwadernau Suisse

13.08 – 16.08: GP Cernay & Alsace

28.08 – 30.08: Eurostand Cup 2 Volmerange Benchrest

04.09 : 4 Nations Zwevegem (Belgique)

4. Prévisions JPÉE 2029

En raison de l'absence excusée de Mil Manderscheid, ce point inscrit à l'ordre du jour sera reporté et examiné lors d'une prochaine réunion du C.A.

5. Eurostand, SAS et Sport-Schéiss-Club Betebuerg – discussion sur la situation actuelle et à venir

Le Président fait rapport de la réunion qui s'est tenue entre plusieurs membres du C.A. et le Ministère des Sports au sujet des difficultés actuelles liées à l'Eurostand.

Les représentants du Ministère des Sports (Pascal Groben, Fabienne Leukart et Daniel Baltes) ont indiqué que le Ministère des Sports ne pouvait pas intervenir dans ce dossier, l'Eurostand étant une structure française relevant de la compétence du Ministère des Sports en France.

Ils ont également conseillé d'adresser un courrier officiel à la STEL afin de lui faire savoir que la FLTAS n'est pas d'accord avec leur intention de rendre obligatoire, à compter du 31 août 2026, la détention d'une licence FFTir pour les tireurs luxembourgeois souhaitant utiliser ses installations, et qu'elle s'oppose formellement à cette décision.

Le Secrétaire général propose en outre d'adresser un courrier officiel à la FFTir afin de l'informer de la position de la STEL et de solliciter l'examen d'une dérogation administrative permettant aux tireurs luxembourgeois concernés de continuer à s'entraîner régulièrement à l'Eurostand sans obligation de détenir une licence FFTir.

Le C.A. approuve cette proposition à l'unanimité et charge le Secrétaire général de préparer ce courrier. Il est également chargé de rédiger la lettre destinée à la STEL.

Le Président aborde ensuite la question de la vacance prochaine du poste de Vice-Président du Comité de l'Eurostand. En effet, l'actuel titulaire, Monsieur François Luciani, a annoncé qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat lors de la prochaine assemblée générale. Le Président invite les membres du C.A. à faire acte de candidature. Le Secrétaire général présente sa candidature, qui est approuvée à l'unanimité.

6. Licences fédérales – réflexion sur les mesures à envisager pour renforcer l'attractivité des licences

Il est proposé de mieux communiquer sur l'ensemble des risques couverts par l'assurance incluse dans la licence fédérale. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Il est décidé de publier une information à ce sujet sur le site internet de la FLTAS et d'adresser également un courrier électronique aux clubs de tir afin de les informer des garanties offertes par cette assurance.

La FLTAS attend toutefois la documentation complète que le COSL lui transmettra prochainement avant de procéder à cette communication.

7. Représentation luxembourgeoise auprès de l'IPRF

Le Secrétaire général fait rapport de l'entrevue qui s'est tenue entre des représentants de l'IPRF et plusieurs membres du Conseil d'administration en date du 1^{er} juillet 2026.

Les échanges se sont déroulés dans un climat constructif. Les représentants de l'IPRF se sont montrés à l'écoute, compréhensifs à l'égard de la situation exposée et disposés à apporter leur soutien.

Ils ont indiqué qu'ils allaient examiner le dossier de leur côté, effectuer les démarches et vérifications nécessaires, puis revenir vers la FLTAS dans les meilleurs délais avec leur position.

8. Demande presse (journal *Land*)

Le journaliste du journal *Land*, qui souhaitait réaliser un article sur les clubs de tir au Luxembourg, n'a plus repris contact avec la FLTAS à la suite du dernier courrier électronique qui lui avait été adressé. Dans celui-ci, la FLTAS lui proposait une rencontre afin de préciser ses attentes et de définir un cadre de collaboration adapté.

À ce jour, aucune rencontre n'a donc eu lieu.

9. Modernisation de l'infrastructure IT de la fédération, notamment pour les concours

Le projet informatique en question a été présenté à une classe du Lycée Guillaume Kroll. Les élèves ont manifesté leur intérêt pour la réalisation de ce projet et se sont déclarés disposés à en assurer le développement.

Cette prestation étant réalisée à titre gratuit, la FLTAS s'engage, en contrepartie, à assurer une promotion du projet, de la classe et du lycée.

Le Conseil d'administration décide de constituer un groupe de travail chargé d'élaborer le projet, d'en définir les besoins, d'en assurer le suivi et de veiller à son évolution. Ce groupe sera composé du Trésorier, de Marc Weis et de Laurent Sauber.

10. Correspondance

SSCB / SAS	Demande de clarification institutionnelle et juridique relative l'obligation de licence FFTir pour les licenciés luxembourgeois fréquentant l'Eurostand
Sylvie Nockels	Certificat de grossesse Sylvie Nockels pour Congé maternité
Ukrainian Shooting Federation	N:0158
ESC	ESC Education Program
SSCB	Compte rendu - Réunion en visioconférence du Comité STEL du 20 avril 2026
CNS	Congé maternité de votre salariée SYLVIE NOCKELS
Ministère des Sports	Accord congé sportif Marc Miny - Grand Prix de Luxembourg à Differdange
Ministère des Sports	Accord congé sportif Marc Miny - Grosser Preis USSC à Bad Neuenahr (D)
Ministère des Sports	Accord congé sportif Marc Miny - 43ème Grand Prix de la Ville de Cernay (F)
Ministère des Sports	Refus congé sportif Mike Unsen - FITASC Grand Prix of Hungary
Ministère des Sports	Mäin Veräin leeft Sport
COSL	3e Workshop Administratif et Opérationnel - PowerPoint
ESC	SIUS Course Information

11. Divers

- Le C.A. décide d'anticiper le remplacement de Madame Sylvie Nockels, qui partira prochainement en congé de maternité. Le Trésorier est chargé de publier une offre d'emploi auprès de l'ADEM en vue du recrutement d'un(e) secrétaire administratif(ve) à temps partiel (20 heures par semaine).

- Laurent Sauber propose que la FLTAS organise, à l'intention de ses licenciés, des séances d'initiation aux différentes disciplines de tir qu'ils ne pratiquent pas encore, afin de leur permettre de les découvrir. Le C.A. accueille favorablement cette proposition. Il estime cependant qu'il serait opportun, dans un premier temps, de présenter les différentes disciplines existantes aux clubs de tir. À cette fin, il est envisagé d'organiser une présentation dans chacun des clubs affiliés afin de mieux faire connaître l'offre sportive de la FLTAS.
- Laurent Sauber propose que la FLTAS mette en place des formations permettant d'obtenir une qualification d'entraîneur. Il précise que le brevet d'entraîneur pourrait ainsi être délivré par la FLTAS elle-même, en complément des formations actuellement proposées par l'ISSF. Le C.A. accueille favorablement cette proposition et décide d'en poursuivre l'étude prochainement.
- Laurent Sauber propose également l'organisation de formations de commissaire de tir. Chaque club pourrait désigner une personne de référence qui suivrait cette formation et qui serait ensuite en mesure de former, au sein de son propre club, des commissaires de tir. Cette formation ne revêtirait toutefois pas de caractère obligatoire. Le C.A. considère cette proposition comme pertinente et décide d'entreprendre les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.
- Le Président souligne par ailleurs la nécessité que les présidents des différentes sections de tir constituent un groupe de travail chargé d'élaborer un modèle de contrat d'entraîneur homologué, applicable de manière uniforme à l'ensemble des sections. Les représentants des différentes disciplines marquent leur accord sur cette proposition et conviennent d'organiser prochainement une première réunion de travail.
- Laurent Sauber informe le CA que l'Assemblée Générale de l'IPSC durant laquelle le Luxembourg sera officiellement reconnu comme pays membre se tiendra en Grèce cette année. Laurent Sauber demande au CA s'il serait envisageable d'envoyer deux personnes représenter le Luxembourg à cette assemblée générale. Le CA approuve cette demande.
- Le Président informe le C.A. que les frais engagés par Laurent Sauber et Christophe Hernandez pour l'obtention de leur certification d'instructeur MISIA, effectuée en Espagne, leur seront remboursés. Cette décision s'inscrit dans la continuité de la pratique de la FLTAS, qui a toujours pris en charge les frais liés à l'obtention des licences d'entraîneur.

Jean Schwartz
Président